

Comment devenir « RGE » en efficacité énergétique

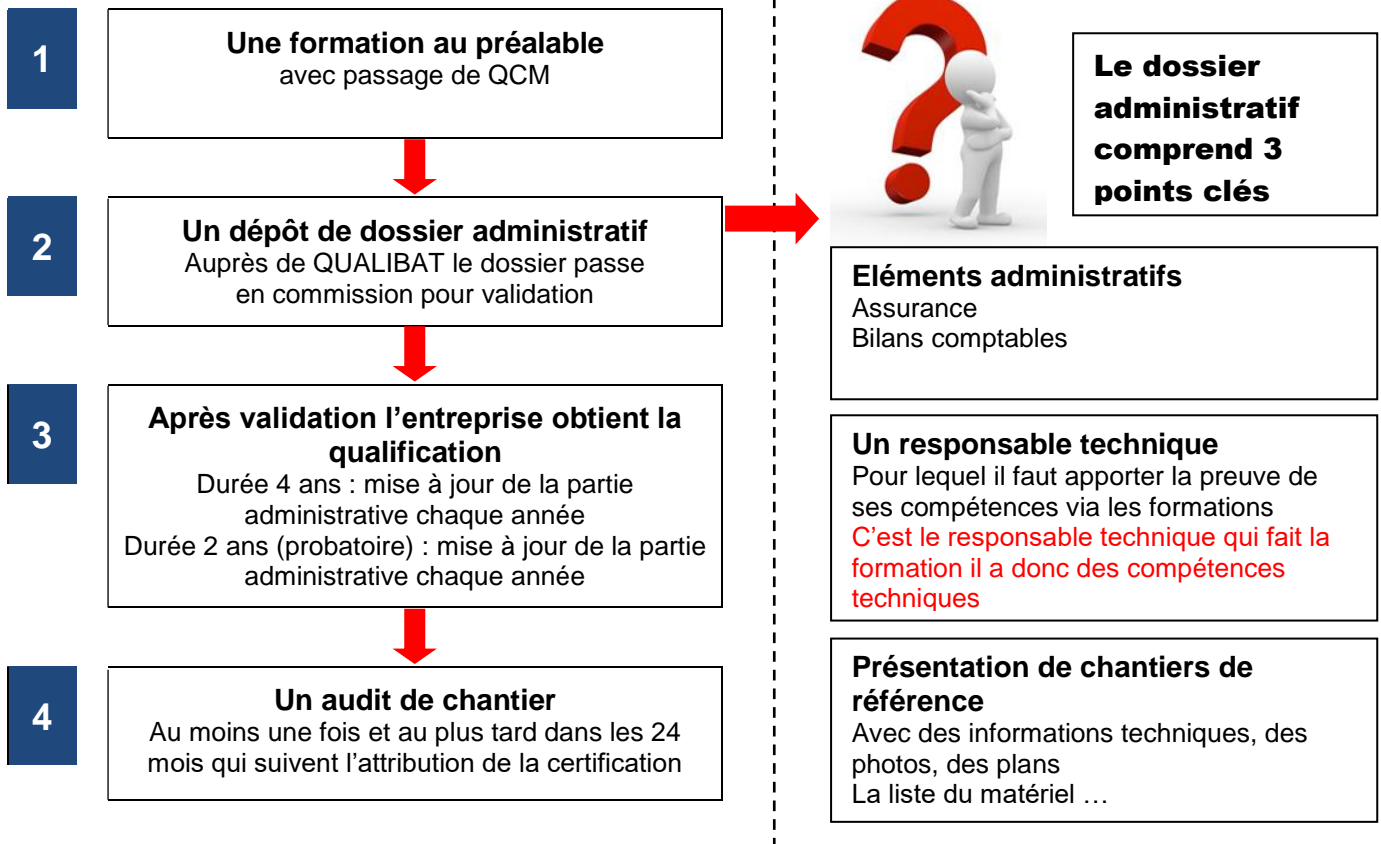
Le contexte

Depuis le 1^{er} septembre 2014, les particuliers doivent obligatoirement faire réaliser leurs travaux par un professionnel qualifié « RGE » pour bénéficier d'aides financières (ECO PRET A TAUX ZERO). A partir du 1^{er} janvier 2015 cette mesure s'appliquera pour les CREDITS D'IMPOT (CITE)). Depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les CEE.

Qui est concerné par le label RGE efficacité énergétique ?

Les entreprises amenées à effectuer des travaux de **rénovation énergétique**.

Les règles de base pour devenir RGE ?



Quelles sont les activités concernées ?

Le label RGE efficacité énergétique travaux isolés vient en accompagnement de certaines qualifications correspondant aux métiers ayant un impact direct sur l'amélioration de la performance énergétique, voici les qualifications concernées :

2 STRUCTURE ET GROS ŒUVRE

- 21 Maçonnerie et béton armé courant
- 22 Béton armé et béton précontraint
- 23 Charpente et structure en bois

3 ENVELOPPE EXTERIEURE

- 31 Couverture
- 32 Etanchéité
- 34 Calfeutrement et protection des façades
- 35 Menuiseries extérieures
- 37 Façades – Rideaux
- 38 Façades en bardage

4 CLOS DIVISIONS AMENAGEMENTS

- 41 Plâtrerie
- 43 Menuiseries en bois – Escaliers – Parquets – Clôtures et treillages
- 44 Métallerie
- 45 Fermetures et protections solaires
- 47 Vitrerie - Miroiterie

5 EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- 51 Plomberie – Installations sanitaires
- 52 Fumisterie – Ramonage
- 53 Installations thermiques de génie climatique
- 54 Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air
- 55 Gestion et maintenance d'équipements thermique et de climatisation

6 FINITIONS

- 61 Peinture
- 62 Revêtements de sols et de murs
- 63 Carrelages – Revêtements Mosaïques
- 64 Marbrerie – Revêtements

7 ISOLATION THERMIQUE ACOUSTIQUE

- 71 Isolation thermique acoustique
- 72 Isolation et traitement acoustique

9 AGENCEMENT DE LOCAUX

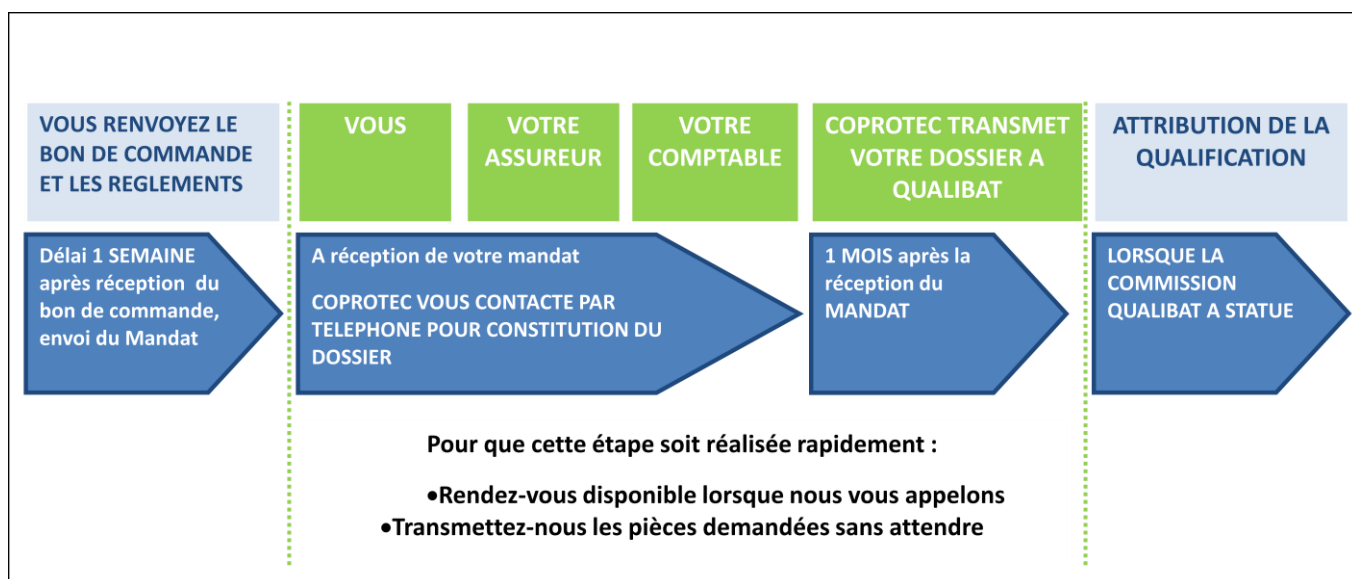
- 91 Agencement de locaux

Notre offre d'accompagnement RGE

COPROTEC vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande de qualification RGE : Il suffit de nous donner mandat et nous nous chargeons de toute la partie administrative nous prenons contact avec :

- Un interlocuteur dédié dans votre entreprise
- Votre comptable
- Votre assureur

COPROTEC vous accompagne pour le montage de votre dossier technique.



**Un seul objectif
Faciliter la validation de votre dossier
de demande de qualification**

N'hésitez pas à nous contacter

COPROTEC – 12 Impasse Montgolfier – 68127 Sainte Croix en Plaine

Tél : 03.69.28.89.06

Email : accompagnement.rge@coprotec.net